

# RÈGLEMENT SPORTIF D'ILLE-ET-VILAINE

## CRITÉRIUM DIVISION 3 Grade 5C

2010

### *PLANCHE À VOILE OPTIMIST*

**Contacts :**

C.D.V.35 Tél. : 02-99-54-67-69 Fax 02-99-54-50-73

Responsable site internet : [permanent du CDV](#)

Courriel : [comite.voile35@wanadoo.fr](mailto:comite.voile35@wanadoo.fr)

Courriel : [comite.voile35@wanadoo.fr](mailto:comite.voile35@wanadoo.fr)

## PRÉAMBULE

**Freg 2009 gère les classements du critérium D3.**

Le règlement du critérium Division 3 ci-après tient compte des assises départementales du sport d'avril 2000 et des orientations de la Fédération Française de Voile sur l'animation " Ecole de Sport ".

**Le critérium D3 est orienté vers une découverte de la pratique sportive. Il s'adresse à des pratiquants qui souhaitent se perfectionner après avoir connu une première initiation à l'activité voile dans le cadre scolaire, de l'école de voile ou par autoformation.**

# 1 AUTORITÉ - RÈGLES

## 1.1 Autorités

Le Comité Départemental de Voile 35,  
La Commission sportive du CDV 35.

Le nombre de régates, le calendrier, et le présent règlement sont fixés annuellement par le CDV sur proposition de la commission sportive.

## 1.2 Règles

Le Critérium est régi par :

- les RCV 2009-2012 et les prescriptions de la FFV éventuellement adaptées en annexes aux spécificités de l'épreuve.
- Les Règles d'Introduction à la Régate
- Le règlement sportif de la Ligue Bretagne de Voile
- ce règlement
- les annexes propres à chaque épreuve.

Chaque règle énumérée ci-dessus, prévalant sur la précédente.

# 2 INSCRIPTION – ADMISSION - IDENTIFICATION

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit aux épreuves du critérium D3.

## 2.1 Inscription

### 2.1.1 Licence.

Seul les coureurs titulaires d'une licence annuelle visée médicalement et d'une autorisation parentale pour les mineurs seront admis à courir. Leur présentation est obligatoire à l'inscription de chaque épreuve sous peine de refus.

### 2.1.2 Frais de participation.

Le Club organisateur pourra demander lors de l'inscription une participation aux frais d'organisation d'un maximum de 5€ par coureur.

## 2.2 Admission

Le Critérium Départemental division 3 Planche à Voile et Optimist est ouvert aux coureurs licenciés dans les Clubs de l'Ille-et-Vilaine.

Ne sont pas admis les coureurs :

- ayant déjà couru deux saisons en D3 ;
- ayant participé à deux épreuves D2 au cours de la saison 2008/2009

Voir liste en annexe 3.

## 2.3 Identification

Le CDV 35 fournira des dossards individuels à chaque épreuve y compris pour les épreuves en flotte.

# 3 AVIS AUX CONCURRENTS

Le présent règlement sportif tient lieu d'avis de course pour les épreuves prévues à l'annexe 1.

# 4 PROGRAMME

Le jour de l'épreuve :

- Confirmation des inscriptions : de 9H00 à 10H00
- Information aux coureurs : 10H30
- Premier départ 11h00
- Remise des prix : 17h00

## 5 SÉRIES ET CATÉGORIES D'ÂGE

### 5.1 Optimist :

Coueurs âgés de 8 à 15 ans au 31 décembre de l'année du critérium et répondant aux critères du chapitre 2 § 2.2

### 5.2 Planche à voile :

Coueurs âgés de 8 à 15 ans au 31 décembre de l'année du critérium et répondant aux critères du chapitre 2 § 2.2

### 5.3 Critères de dérogation

Les coueurs ne remplissant pas les conditions ci-dessus peuvent faire une demande de dérogation justifiée au C.D.V.

Si la dérogation est acceptée, le coueur sera inscrit en Invité.

### 5.4 Participation à la division 2

Les coueurs D3 sont autorisés à effectuer deux régates D2 dans le département sous condition de prévenir à l'avance le C.D.V et le club organisateur. Ces coueurs devront passer obligatoirement en D2 la saison suivante.

### 5.5 Cas des benjamins PAV.

Tout coueur benjamin (âgés de moins de 12 ans) désirant participer au Critérium départemental D3 PAV devra présenter un certificat médical attestant la non contre indication de la pratique de la Planche à Voile en compétition.

## 6 FORMAT DES ÉPREUVES ET PARCOURS

**Le critérium D3 a pour objectif l'apprentissage du " jeu de la régate " par une approche ludique et variée pour être attrayant tout en apportant un perfectionnement technique de qualité.**

### 6.1 Premières épreuves

Le type de parcours doit être adapté au niveau général des concurrents, il comporte au minimum une remontée au vent mais doit éviter si possible le vent arrière.

### 6.2 Les parcours

Printemps : Parcours carré, coques polyéthylène, voiles école non lattées.

### 6.3 Format des épreuves en flotte.

Elles se déroulent selon un format classique de course en flotte sur un parcours carré.

Chaque coueur doit fournir son bateau (Optimist ou Longboard)

Le règlement D2 est appliqué en Optimist et en PAV ; le support PAV est élargi à toutes les planches à dérive ou aileron central.

Les classements individuels et par Club sont proclamés conformément au règlement D2.

(Résultats sur Freg avec paramétrage Freg identique au règlement D2).

## 7 CLASSEMENTS D'UNE RÉGATE

### 7.2 Epreuves en flotte.

Conformément au règlement D2 :

#### 7.2.1 Validation de la régate : 1 course minimum

#### 7.2.2 Nombre maximum de courses à courir: 4

#### 7.2.3 Course décomptée :

On retire la plus mauvaise course à partir de 3 courses courues.

#### 7.2.4 Calcul des points :

Système " a minima " ISAF:

- |                   |        |                  |   |       |
|-------------------|--------|------------------|---|-------|
| • 1er             | =1 pt  | 2 <sup>ème</sup> | = | 2 pts |
| • 3 <sup>èm</sup> | =3 pts | 4 <sup>ème</sup> | = | 4 pts |

### 7.2.5 Départage des ex-æquo.

Application de la règle A-8-1 de l'annexe A des RCV 2009/2012 : Aucuns des scores retirés ne doit être utilisés pour départager les ex-æquo. Choix **Freg 2009** : Meilleurs SCORES retenus.

### 7.2.6 Classement individuel.

Le classement individuel est établi par Groupe : Optimist et PAV

### 7.2.7 Classement des Clubs.

Le classement des clubs est établi par Groupe : Optimist et PAV

Est déclaré vainqueur le Club totalisant le plus petit nombre de points en prenant le total des 3 meilleurs coureurs de l'épreuve.

Si un Club présente moins de trois coureurs, le ou les coureurs manquants marquent un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent sur l'épreuve.

En cas d'égalité, les Clubs sont départagés par la place de leur 3<sup>ème</sup> coureur à la dernière course.

## 8 CLASSEMENTS DU CRITERIUM

Seul le classement par Club est pris en compte en affectant pour chaque épreuve les points suivants :

- 1<sup>er</sup> Club = 1 pts
- 2<sup>ème</sup> Club = 2 pts
- 3<sup>ème</sup> Club = 3 pts
- 4<sup>ème</sup> Club = 4 pts ...

Toutes les épreuves comptent pour le classement du critérium.

Tout club absent d'une épreuve se voit attribuer 15 pts.

Le Club vainqueur du critérium départemental D3 pour chaque série est celui totalisant le plus petit nombre de points. En cas d'égalité, les clubs sont départagés par leurs résultats à l'épreuve finale.

## 9 CHARTE DES ENTRAÎNEURS

La charte des Entraîneurs doit obligatoirement être respectée aux différentes épreuves.

En particulier l'entraîneur s'engage :

- à prévenir l'organisation de sa présence, si possible à l'avance.
- à participer à la réunion pédagogique de préparation de l'épreuve
- à ne donner aucune instruction à ses coureurs après le signal préparatoire.
- à rester, sauf cas de force majeur, à distance de tout voilier en course.
- à respecter les consignes du président du comité de course

## 10 MATÉRIEL

Le club organisateur fournit, éventuellement en faisant appel à des clubs voisins, le nombre de supports identiques (Opti et Pav.) défini le lundi soir par le nombre de pré inscriptions.

### 10.1 Jauge.

#### 10.1.1 Optimist :

Le Club organisateur fournit des bateaux complets de type école, utilisés régulièrement en stage initiation (EFV, Voile scolaire, Classe de mer).

- Pour les épreuves en poule, les bateaux devront être équipés de sticks et de sangles de rappel. Les voiles devront être équipées de bandes de ris.
- Pour les épreuves en flotte, les coques devront être en polyéthylène, les voiles école non lattées du même type que celles utilisées pendant le critérium.

#### 10.1.2 Planche à voile:

- Flotteur équipé : Fourni par l'organisation dans la gamme des flotteurs à dérive et carène plate pour les 2 première épreuves. Chaque Club apporte 4 planches par la suite pour les Bic Techno.
- Gréement: Fourni par les coureurs. Voile de 5m<sup>2</sup> maximum et mât, wishbone carbone interdits

### 10.2 Pénalités.

La jauge devra être appliquée strictement. Tout manquement entraînera la disqualification du coureur hors jauge.

## 11 SÉCURITÉ

### 11.1 Gilet de sauvetage :

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire ainsi que la combinaison isotherme pour les planches à voile. Ces équipements ne seront pas fournis par l'organisation.

## 11.2 Émargement :

Pour les épreuves en flotte, l'émargement départ et retour est obligatoire.

Les entraîneurs doivent informer leurs coureurs de cette particularité des épreuves en flotte et les sensibiliser à l'aspect sécurité de l'émargement.

# 12 ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE

- Le club s'engage à respecter le cahier des charges du critérium D3. En particulier l'horaire et le tableau de marche. Chaque course doit durer 25 à 35 minutes. Le comité de course devra obligatoirement adapter la longueur du parcours pour obtenir une durée de course conforme. Tous les résultats doivent être traités par le logiciel fédéral Freg 2009.

## 12.1 Animation.

Le club organisateur doit, dans la mesure du possible, veiller à mettre en place quelques animations festives et conviviales en parallèle aux épreuves sur l'eau. Des boissons et une petite restauration (sandwiches, galettes saucisses, gâteaux, etc.) sont recommandées pour les accompagnateurs.

## 12.2 Arbitrage.

### 12.2.1 Comité de course

Le Président du Comité de course proposé par le Club organisateur doit être validé par la Commission Départementale d'Arbitrage. A défaut, celle-ci désigne une personne compétente.

**Les procédures de départ doivent être accompagnées d'une formation pédagogique pour les coureurs (présentation des pavillons, décompte oral du temps...etc.)**

### 12.2.2 Jury.

Les membres du Jury sont désignés en accord avec la Commission Départementale d'Arbitrage. Une forme d'arbitrage direct sur l'eau doit pouvoir être organisée.

### 12.2.4 Epreuves en flotte.

Procédure normale de réclamation sur l'ensemble des règles de course ISAF.

Le Jury a loisir, selon la gravité de la faute, de prononcer un avertissement, une pénalité en pourcentage ou une disqualification.

## 12.3 Affichage.

Le présent règlement, les Instructions de Courses et les annexes doivent être affichés au tableau officiel.

## 12.4 Annulation d'une épreuve :

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée que le jour même de la compétition (à partir de 9h00), et ce uniquement par le président du Comité de Course. Pas d'annulation la veille ou par téléphone sauf conditions météorologiques exceptionnelles (neige, verglas,...).

## 12.5 Remise des prix :

Le palmarès doit être prononcé avec un minimum de protocole (podium...etc.)

Le pot accompagnant la remise des prix doit être à base de **Produits Laitiers**.

La consommation d'alcool ne doit pas être proposée sur totalité de la journée de l'épreuve.

### 12.5.2 Epreuves en flotte.

Le Club organisateur doit prévoir au moins une coupe pour honorer le premier de chaque série du classement individuel.

Les éventuels lots individuels sont distribués par tirage au sort.

## 12.6 Transmission des résultats

A la suite d'une épreuve, le Club organisateur doit pour le Mercredi suivant transmettre au CDV une copie des résultats afin que celui-ci puisse établir le classement du Critérium et le faire paraître sur son site internet.

## 13 SÉLECTION à la COUPE D2

### **13.1 Lieu et date.**

La coupe départementale D2 aura lieu le **13 juin 2010 au CN Rennes à St Suliac**

Coueurs admis : La sélection en planche à voile à la coupe D2 se fera sur le support planche longue et Bic Techno 293D

Tous les coueurs D2 et les coueurs du critérium D3 répondant aux critères ci-dessous d'après leur classement individuel établi sur l'ensemble des 2 épreuves en flotte.

#### **13.1.1 Planche à voile**

Sont sélectionnés à la coupe D2 les 30% premiers coueurs du Critérium D3 classés sur l'ensemble des 2 épreuves en flotte.

#### **13.1.2 Optimist**

Sont sélectionnés à la coupe D2 les 30% premiers coueurs du Critérium D3 classés sur l'ensemble des 2 épreuves en flotte.

## Annexe 1

### Calendrier des épreuves

#### Critérium D3. 2009

##### Séries Optimist et Planche à Voile

Date	Lieu	Contact	Tél.
25 avril 2010	BAINS DE BRETAGNE	Yann Le François	02 99 43 72 03
16 mai 2010	ASPTT DINARD	Yannick LEBRUMAN	02 99 88 23 21

#### Coupe D3

6 juin 2010	CN LA RICHARDAIS	Laurent HALLEZ	02 99 88 51 57
-------------	------------------	----------------	----------------



## Annexe 3

### Liste des coureurs ne pouvant plus courir le critérium D3

#### Coureurs Windsurf dans les 30% premiers du Critérium 2009

<b>BONNIER Jules</b> (1138881K Mas.1995)	SURF SCH ST MALO
<b>BURTINOVIC-MALLET Marine</b> (1182856S Fem.1994)	SURF SCH ST MALO
<b>BOURREAU Salome</b> (1229485P Fem.1997)	C N BAINAIS VOILE
<b>LECACHEUR Antoine</b> (1248154L Mas.1998)	C N BAINAIS VOILE
<b>MARTIN Melanie</b> (1229486Q Fem.1997)	C N BAINAIS VOILE
<b>RONDEAU Maud</b> (1060492E Fem.1993)	SURF SCH ST MALO

#### Coureurs Windsurf dans les 30% premiers du Critérium 2009

<b>THEBAUD Killian</b> (1248143Z Mas.1998)	C N BAINAIS VOILE
<b>BERNARD Lounys</b> (1248642U Mas.1999)	SN BAIE ST MALO
<b>BARBOTIN Paul</b> (1248640S Mas.2000)	SN BAIE ST MALO
<b>JAUMET Emma</b> (1206670Y Fem.1997)	C.N. LA RICHARDAIS
<b>MOREL Th o</b> (1229483M Mas.1997)	C N BAINAIS VOILE
<b>MASSON Mathilde</b> (1241602L Fem.1998)	C.N. LA RICHARDAIS
<b>MIRADA Suzanne</b> (1248650C Fem.2000)	SN BAIE ST MALO
<b>VIGNAL Morgan</b> (1245615R Mas.2000)	C N RENNES
<b>BEAUHAIRE Romain</b> (1248147D Mas.1999)	C N BAINAIS VOILE

## ANNEXE Freg

### Paramétrage et préparation Freg 2009.

Les résultats sont traités obligatoirement avec le logiciel Freg 2009.

Utiliser comme modèle les 2 régates de base fournies : R\_BOPD3 pour les Optimist et R\_BPVD3 pour les planches à voile où les Groupes/Classe sont pré définis avec attribution des dossards.

Les régates doivent se nommer :

R\_OP10D31 pour la 1<sup>ère</sup> régata (**Optimist** – Année 2010 – Division 3 – épreuve N° 1)

R\_OP10D32 pour la 2<sup>ème</sup> régata (**Optimist** – Année 2010 – Division 3 – épreuve N° 2)

Etc....et ont pour titre :

**Critérium d'Ille et Vilaine 2010 – Optimist  
N° épreuve - Lieu de la régata.**

---

Les régates doivent se nommer :

R\_PV9D31 pour la 1<sup>ère</sup> régata (**Planche à voile** – Année 2009 – Division 3 – épreuve N° 1)

R\_PV9D32 pour la 2<sup>ème</sup> régata (**Planche à voile** – Année 2009 – Division 2 – épreuve N° 2)

Etc....et ont pour titre :

**Critérium d'Ille et Vilaine 2010 – Planche à voile  
N° épreuve - Lieu de la régata.**